

—

L'AFL se dote d'un outil de la finance durable au service des investissements sociaux et environnementaux des collectivités et propose une enveloppe de 500 millions d'euros

—

Suite à l'émission, en ce début du mois de juillet, de sa première obligation durable (« sustainability bond »), l'AFL, la banque des collectivités locales, met à disposition des collectivités une enveloppe de prêt de 500 millions d'euros de financements durables. Grâce à un dispositif innovant, l'AFL pourra ainsi financer ou refinancer les investissements sociaux et environnementaux éligibles.

Un dispositif innovant pour financer les investissements sociaux et environnementaux des collectivités

En proposant cette enveloppe de 500 millions d'euros, l'AFL entend permettre à ses collectivités membres d'accéder à des fonds consacrés exclusivement aux financements de projets environnementaux et sociaux. « *La volonté des collectivités actionnaires de l'AFL était que chacune d'elles puisse accéder à des financements durables sans avoir à sa charge la remontée administrative des informations nécessaires pour justifier l'éligibilité de leurs projets. Nous sommes fiers d'avoir pu répondre à leurs attentes à travers un dispositif inédit* » affirme Yves Millardet, Président du Directoire de l'AFL.

Pour ce faire, l'AFL a répertorié les dépenses de ses collectivités actionnaires dans trois grandes catégories d'investissements :

- 1- **L'accès à des services sociaux essentiels et de base** (éducation et culture, emploi, accès aux services de santé essentiels, inclusion sociale) ;
- 2- **La transition énergétique et écologique** (transports publics à bas carbone, prévention et contrôle de la pollution, énergies renouvelables, ...) ;
- 3- **Les infrastructures durables, les villes et la cohésion territoriale** (gestion durable de l'eau, habitat accessible, infrastructures durables et accessibles).

Ces trois catégories d'investissements sont interfacées avec un ou plusieurs Objectifs de Développement Durables de l'ONU (ODD)¹.

Ce dispositif permet donc d'évaluer, pour chaque collectivité, une part de dépenses d'investissement éligibles aux financements « durables » de l'AFL, sans remontée d'informations spécifiques liées au cahier des charges des projets.

« *Les dernières échéances électorales ont permis de montrer que les attentes sont fortes à l'égard des collectivités en matière de transition écologique. Elles sont d'ailleurs en première ligne sur ces sujets depuis de nombreuses années et il est logique que l'AFL puisse leur proposer des financements responsables tout en conservant ses valeurs : d'une part l'équité, en permettant l'accès à toutes les collectivités et pas uniquement les plus grandes et l'agilité d'autre part, à travers un dispositif léger et évolutif* » confirme Olivier Landel, Directeur général de l'AFL-ST.

¹ <https://www.agenda-2030.fr/odd/17-objectifs-de-developpement-durable-10>



Le fruit d'un premier « sustainability bond » pour l'AFL

Cette enveloppe destinée au financement de projets environnementaux et sociaux fait suite à l'émission par l'AFL de sa première obligation durable (« sustainable bond ») ce lundi 6 juillet, qui lui a permis de lever 500 millions d'euros sur les marchés à maturité de 7 ans. Cette sixième émission benchmark a rencontré un vif intérêt de la part des investisseurs avec plus de 45 comptes participants et une demande supérieure à 750 millions d'euros. Le placement des titres de l'opération a été réalisé avec une marge de 35 points de base contre la courbe des obligations de l'Etat (Obligations Assimilables au Trésor – OAT) et a permis d'attirer des investisseurs détenant des labels ISR (investissement Socialement Responsable).

A propos de l'AFL

« Incarner une finance responsable pour renforcer le pouvoir d'agir du monde local afin de répondre aux besoins présents et futurs des habitants ».

« En créant la première banque que nous détenons et pilotons à 100%, nous, collectivités locales françaises, avons posé un acte politique fort en faveur de la décentralisation. Notre établissement, l'Agence France Locale, n'est pas un établissement financier comme les autres. Créé par et pour les collectivités, il agit pour le monde local, pour renforcer notre liberté, notre capacité à développer des projets et notre responsabilité d'acteurs publics. Sa culture de la prudence nous préserve des dangers de la complexité et la richesse de sa gouvernance, des dérives liées aux conflits d'intérêts. L'objectif fondamental : offrir un accès à la ressource au monde local, dans les meilleures conditions et en toute transparence. Les principes de solidarité et d'équité nous guident. Convaincus qu'ensemble on va plus loin, nous avons souhaité un établissement agile, qui s'adresse à toutes les collectivités, aux plus importantes régions comme aux plus petites communes. Nous concevons le profit comme un moyen d'optimiser la dépense publique, non comme une fin. À travers l'AFL, nous soutenons un monde local engagé pour relever les défis sociaux, économiques et environnementaux. L'AFL renforce notre pouvoir d'agir : mener des projets sur nos territoires, pour aujourd'hui comme pour demain, au service des habitants. Nous sommes fiers d'avoir une banque qui affiche un développement à notre image, toujours plus responsable et plus durable. Nous sommes l'Agence France Locale. »

Contact presse

Lucille SIMON – Responsable de la communication

lucille.simon@agence-france-locale.fr – 04 69 84 81 04

